

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juillet 2009

FORMATION PROFESSIONNELLE TOUT AU LONG DE LA VIE - (n° 1793)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 174

présenté par

M. Issindou, M. Gille, Mme Iborra, M. Rousset, Mme Marisol Touraine,
Mme Boulestin, M. Marsac, Mme Langlade, Mme Berthelot, M. Bascou,
Mme Coutelle, Mme Faure, Mme Génisson, M. Gorce, Mme Hoffman-Rispal,
M. Juanico, M. Lebreton, M. Néri, M. Queyranne, M. Sirugue,
M. Vauzelle, M. Vidalies, M. Villaumé
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 7

I. – À l'alinéa 3 supprimer les mots :

« et passeport formation ».

II. – En conséquence, supprimer les alinéas 7 à 16.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de supprimer le passeport formation qui risque d'être assimilable au livret ouvrier, et qui peut constituer un CV à vie non maîtrisable par le salarié concerné.